



Bourse d'aide à la création, au perfectionnement et au recyclage artistiques

Afin de pouvoir bénéficier d'une bourse d'aide à la création, au perfectionnement, ou au recyclage artistique, veuillez adresser une demande écrite à:

Monsieur Xavier Bettel
Ministre de la Culture
4, bd F.D. Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Votre demande doit être accompagnée de:

documents administratifs (récents de 3 mois au maximum):

1. certificat de résidence établi par l'Administration Communale concernée
2. certificat d'affiliation établi par le Centre Commun de la Sécurité Sociale
3. certificat de revenu établi par l'Administration des Contributions Directes

informations personnelles:

4. un curriculum vitae détaillé, certifié sincère et véritable et signé
5. copies d'éventuels diplômes ou des titres officiels
6. une description de la nature du travail artistique
7. photos, reproductions ou publications des oeuvres réalisées
8. éventuellement un dossier de presse
9. toute autre pièce que vous estimez utile à l'appui de votre demande

informations concernant votre projet:

10. questionnaire en annexe

Veuillez faire accompagner votre dossier d'un inventaire.

Seuls les dossiers complets seront pris en considération.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter le Ministère de la Culture:
Madame Tammy Tangeten, tél.: 247-88612

- objectifs escomptés

- en quoi ce projet se distingue-t-il de votre activité artistique régulière?

- quel est l'intérêt particulier de votre projet pour la vie culturelle luxembourgeoise?

- y a-t-il un intérêt européen pour votre projet?

Dans le cas d'une résidence, d'un stage ou d'un cours de perfectionnement, veuillez ajouter des informations sur l'institution d'accueil et une preuve d'inscription.

date	signature